



## Objectifs de la formation :

> Permettre la certification du binôme Maître/Chien conformément aux dispositions obligatoires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour exercer en activités de sécurité privée conducteur de chien. Former et qualifier les conducteurs de chien à remplir les différentes missions.

*Titre professionnel certifié de niveau V inscrit au R.N.C.P. par arrêté du 24 janvier 2008*

### Cas Spécifique (Article 14 du Décret du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle)

*Tous agent cynophile ayant obtenu une carte professionnelle avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 voit la durée de validité de cette carte pour l'activité d'agent cynophile expirer au 30 juin 2010.*

*Il doit donc anticiper cette échéance : il adresse, avant le 30 juin 2010, une nouvelle demande de carte professionnelle en produisant cette fois un justificatif d'aptitude professionnelle spécifique à l'activité d'agent cynophile.*

## Public concerné :

Professionnel conducteur de chien ayant une expérience significative dans le domaine.

## PRE REQUIS :

**Avoir exercé 3 années en temps de que Conducteur de Chien sur les 5 dernières années**

Avoir l'aptitude préalable à la mise à l'emploi.

Avoir obtenu la carte professionnelle ou l'autorisation préalable à l'entrée en formation auprès de la Préfecture.

Posséder un chien de plus de 12 mois tatoué, vacciné, ne figurant pas sur la liste dangereuse de la première catégorie.

Savoir lire, écrire et parler le français. Savoir compter.

## Durée :

38.5 heures, cette durée est modulable suivant le niveau du binôme « Homme/chien ».

## PARCOURS VAE 2 unités de valeur

Constitution de dossier du candidat.

U1

### **La Maîtrise (du titre) de son chien**

(suite en laisse et avec la muselière, rappel au pied, absence couché, socialisation, porter son chien, un saut, positions .Ou le CSEAU (SCC).

U2

### **Surveillance générale avec son chien en situation**

Technique ET Cadre légal

La ronde

Une ronde et la détection, une interpellation une frappe muselée, un mordant avec cessation, rendre compte. Questions sur la réglementation

Examen : Jury civil et administratif

Evaluation du Dossier / Mise en Situation

## **Matériel pédagogique et technique :**

Salle de formation permettant l'accueil de 15 personnes, vidéo projection, aire d'entraînement, matériel d'entraînement canin, box d'attente, Ordinateur.

## **Méthode et organisation :**

La formation est basée sur une alternance de théorie et de pratique.

## **Tarifs et planning:**

Nos tarifs de formation sont consultables sur notre site Internet :

<http://www.guards-formation.com> dans la rubrique « Devis en ligne ».

Les dates de formation sont également consultables sur notre site Internet dans la rubrique « Formations ».

## **Contacts :**

Stéphane BROSSIER

Tél. : 02 47 49 36 37

[stephane.brossier@guards-formation.com](mailto:stephane.brossier@guards-formation.com)

Aurélien PENAUD

Tél.: 02 47 49 36 35

[aurelie.penaud@guards-formation.com](mailto:aurelie.penaud@guards-formation.com)